

En ce qui concerne les crédits d'équipement proprement dits, ils ont été prévus à hauteur de 109 milliards de DA pour l'investissement et 7,5 milliards de DA pour les opérations en capital hors dotation du fonds d'assainissement marquant une progression remarquable de plus de 40% par rapport à la loi de finances complémentaire de 1992.

Cette progression significative a été justifiée par la prise en charge du programme d'action du gouvernement visant la création des conditions nécessaires au développement de l'agriculture et à la mobilisation de l'eau, la relance du secteur BTP et de l'habitat et à la réalisation d'infrastructures économiques et d'ouvrages socio-culturels (éducation, modernisation des réseaux ferroviaires et téléphoniques, programme sud, réseaux radio-est et ouest etc.....).

Il est à rappeler que les autres opérations en capital (à l'exclusion du fonds d'assainissement) portent essentiellement sur :

- les subventions et sujétions d'aménagement du territoire pour 2 milliards de DA.
- le paiement des échéances du programme préfabriqué de Chlef pour 250 millions DA.
- la subvention d'équipement aux EPIC et aux CRD pour 1 milliard de DA;
- la bonification des taux et intérêts pour 300 millions de DA.
- la provision pour dépenses imprévues et pour la promotion des zones à promouvoir pour 3,950 milliards de DA.

Quant aux crédits consacrés aux opérations d'investissements, leur répartition initiale par secteur peut être exposée comme suit :

Secteurs	Exercice 1993 en milliards de DA	Évolution
Industries manufacturières	1,84	+31,4
Mines et énergie	5,20	+30,0
Agricultures et hydraulique	18,24	+59,6
Services productifs	0,96	+28,06
Infrastructures éco et adm.	24,50	+41,9
Education et formation	14,50	+30,9
Infra.socio-culturelle	5,60	+46,2
Habitat	8,70	+365,0
PCD	14,00	+14,2
Divers	15,36	+22,3
<b>Total</b>	<b>109,00</b>	<b>+42,7</b>